# Repères historiques concernant les Tsiganes (Extrait de La France et les Tsiganes de Emmanuel FIHLOL, BT2 2005)

Les Tsiganes représentent une population importante en Europe : un peu plus de 8 millions de personnes y vivent dont environ 300 000 sur le territoire français.

Le nom « tsigane » vient du grec « athinganoî » ou « atsinganoî », qui désignait au XIVe siècle en Grèce, dans la région du Péloponnèse, un groupe un peu à l'écart qui avait des pratiques divinatoires, des musiciens. « Athinganoî » est devenu Zigeuner en allemand, Tsigane en français.

Ils forment une société éclatée et en mouvement, composée d'une diversité de groupes, qui se distinguent en particulier par le nom qu'ils se donnent euxmêmes :

Les Sinté ou Manouches comprenant les Sintés français, allemands et italiens Les Gitans ou Kalé divisés en Catalans et Andalous

Les Yéniches un groupe mêlé issu des populations errantes de l'époque de la Guerre de Trente Ans (1618 - 1648)

Enfin les Roms répartis en sous-groupes dits Kalderash, Lovara et Tchurara.

Tous les Tsiganes pratiquent au moins deux idiomes : celui de leur communauté respective (le sontô, le kalô, la langue romani), et celui de leur environnement non tsigane. En fait leurs langues, ainsi que d'autres aspects de leur identité, se sont peu à peu construits au contact des populations auxquelles ils étaient mêlés.

### La première migration

Ils viennent des Indes. Dès la fin du XVIIIe siècle, des ressemblances entre leur langue et le sanskrit avaient été remarquées. Les recherches des historiens et des linguistes ont confirmé cette origine. D'après une chronique persane du Xe siècle, mi-historique, mi-légendaire, quelques milliers de Tsiganes auraient été envoyés par un roi de l'Inde à son cousin le roi de Perse (Iran) pour exercer auprès de lui leur talent de musiciens. Après un long séjour en Perse, les Tsiganes poursuivent leur migration, divisés en deux branches : l'une se dirigea vers le sud-ouest jusqu'en Egypte, l'autre vers le nord-ouest par l'Arménie et le Caucase. La Grèce les accueillit à partir du début du XIVe siècle, dans la

« Petite Egypte ». D'où les noms d'Egyptiens (en France), de Gitanos (en Espagne), de Gypsies (en Angleterre).

En Inde, leur région d'origine serait le Penjab au nord-ouest de l'Inde. En fonction de leur itinéraire = différenciation Rom, Manouche ou Sinté, Gitan et Yéniche.

### L'arrivée en France

>l'âge d'or

La présence des Tsiganes est attestée en France depuis le début du XVe siècle. En 1419, des familles, les premières « compagnies » d'Egyptiens, sont signalées à Mâcon. On a des témoignages de leur présence à Paris en 1427. Ces compgnies ou familles (de 40 à 120 personnes chacune), jusqu'au milieu du XVIIe siècle, ont bénéficié de l'hospitalité auprès des nobles et des cours princières, pour des raisons diverses.

## **Y CE SONT DE BONS CAVALIERS**

On les enrôle comme soldats. Les capitaines égyptiens (de La Grange, La Fleur, La Roche, La Verdure, Bontemps...) font des carrières militaires dans un contexte de guerre entre les seigneurs locaux, les Etats rivaux, ainsi que dans le conflit entre l'Empire ottoman et la Chrétienté, où ils sont recrutés par les deux camps. (cf roman historique de Walter Scott, Quentin Durward (1823) qui décrit la lutte de Louis XI contre Charles le Téméraire, XVe siècle).

# ℽ ILS ONT DES TALENTS ARTISTIQUES

Une autre raison explique ce bon accueil, même dans les cours princières : leur talent attesté, reconnu dans les arts du divertissement comme la musique et surtout la danse. Les danseuses égyptiennes avaient beaucoup de succès ; accueil dont témoigne Madame de Sévigné à plusieurs reprises dans son château des Roches en Bretagne.

Quant aux musiciens, en particulier en Hongrie, ils ont beaucoup de succès auprès des cours des princes. Cela s'est poursuivi en France.

#### **LES ARTS DIVINATOIRES**

A côté des spectacles de danse et de l'art de guérir, dont les familles tirent quelques revenus, la « bonne aventure » ou la « bonne fortune » reste l'une des ressources essentielles des femmes tsiganes. Celles-ci ayant le don de dire l'avenir, passent pour des personnes douées de double vue. Elles recourent depuis longtemps et avec succès à cette pratique.

Il est certain que ces diseuses de bonne aventure regardent plus souvent les visages que les mains et que leur don –s'il existe- relève surtout de la psychologie. Elles savent en tout cas lire les émotions, les préoccupations. Un regard un peu triste, ou un air soucieux, ne leur échappe pas. Les sociétés populaires ont accordé beaucoup d'intérêt, de l'Antiquité à la Renaissance, aux devins, aux magiciens de toutes catégories (héritages païens et surtout crainte par ignorance).

Donc accueil, hospitalité, représentations attestent qu'il y a eu un âge d'or en France pour les Tsiganes.

#### La rupture

11 , 12 ,

Elle scelle le sort du monde tsigane en France à partir du milieu du XVIIe siècle pour des raisons diverses.

Les rois tentent de pacifier le royaume, d'interdire les guerres entre les nobles, de limiter leurs prérogatives. Par ricochet, les Tsiganes ont beaucoup plus de difficultés à être protégés dans les châteaux.

Le pouvoir central cherche à surveiller le territoire, à interdire toutes les formes de marginalité : les pauvres, victimes des crises économiques, se retrouvent sur les routes ou dans les villes. Ces vagabonds perdent les protections qu'ils avaient au Moyen Age de la part des institutions chrétiennes, qui se devaient de les protéger. L'Etat considère que les pauvres valides, les vagabonds, toutes les populations qui circulent doivent être enfermés dans les hôpitaux pour des raisons d'ordre social. Or les Tsiganes circulent non parce qu'ils sont pauvres mais parce qu'ils vont de régions en régions, de châteaux en châteaux, là où ils sont conviés. Ils se retrouvent démunis de ces protections. Et les souverains commencent à se plaindre de leur mobilité, de leur circulation. Ils les considèrent comme « errants et vagabonds ». Des mesures de bannissement ou d'enfermement sont prises. Cette dialectique dure au-delà du XVIIe siècle, fondée sur le couple exclusion/réclusion, avant que le législateur ne prône une politique d'inclusion par la sédentarisation. Elle touche aussi les prostituées, les fous. Les Tsiganes sont de plus en plus nombreux à être enfermés.

D'autres raisons expliquent cette mutation : le pouvoir royal est de plus en plus centralisé, l'autorité royale pèse de plus en plus sur l'ensemble du royaume. Tout un appareil d'état se développe, prémisses d'une bureaucratie qui se manifeste par des surveillances et des contrôles de plus en plus efficaces. Les modes de circulation, assez fréquents au cours du Moyen Age et de la Renaissance, seront perçus de façon plus négative. Les Tsiganes qui voyagent

seront les premiers à en pâtir. Mais ils ne sont pas les seuls : les ouvriers, les colporteurs allant d'une région à l'autre auront besoin d'un laisser-passer.

### >Les clichés populaires

Le sentiment de rejet de la part de la population française s'est cristallisé dans un ensemble de représentations qui participent beaucoup plus du cliché que de la connaissance de la culture des Tsiganes, de leurs valeurs spécifiques. A la Renaissance, le mystère qui leur était attaché relevait du merveilleux : des gens venus d'ailleurs, l'époque de la découverte des Indes occidentales et orientales... A partir du XVIIe siècle, ce mystère les rend dangereux.

### Quelques clichés:

Ces gens qui se déplacent n'importe où, que font-ils ? Ne sont-ils pas dangereux ?

- -ce sont des voleurs, « voleurs de poules »
- -pire, ce sont des voleurs d'enfants
- -ils pratiquent l'anthropophagie (accusation totalement délirante mais trouvée dans des textes d'archives)
- -on ne sait ce qu'ils font de leurs morts (accusation mensongère : il y a des cimetières où les tombes des Tsiganes sont somptueuses, par ex à Valet près de Nantes)
- -quant aux femmes, on les trouve un peu trop libres, elles marchent pieds nus, s'adressant aux hommes, viennent dans les cabarets, entourées d'enfants, dire la bonne aventure, quémandant des aumônes... Or, en occident, à cette époque, on impose à la femme de rester dans l'espace domestique. La vig dans la cité est réservée aux hommes.

# La montée de l'exclusion du XVIIe au XIXe siècle

Le processus de rejet et d'exclusion se poursuit après la deuxième moitié du XVIIe siècle avec des mesures et législations de plus en plus sévères Les textes en témoignent :

Déclaration du Roy (Louis XIV) rendue contre les Bohèmes et ceux qui leur donnent retraite, 11 juillet 1682.

P 25(....) d'arrêter et de faire arrêter tous ceux qui s'appellent Bohèmes ou Egyptiens, leurs femmes, enfants et autres de leur suite, de faire attacher les hommes à la chaîne des forçats pour être conduits dans nos galères et y servir à perpétuité : et à l'égard de leurs femmes et filles, ordonnons à nos dits juges de les faire raser la première fois qu'elles auront été trouvées menant la vigde Bohémiennes et de faire conduire dans les hôpitaux les

plus prochains les enfants qui ne seront pas en état de servir dans nos galères pour y être nourris et élevés comme les autres enfants qui y seront enfermés ; et en cas que lesdites femmes continuent de vaguer et de vivre en Bohémiennes , de les faire fustiger et bannir hors du royaume, le tout sans autre forme ni figure de procès (...).

Cet édit ordonne des punitions infamantes. Les peines de fouet, de roue, d'écartèlement, de pendaison, de décapitation ont été le lot des Tsiganes en France.

Par exemple : 1792, les Tsiganes vivant en Alsace Lorraine sont pourchassés par l'armée. Les Bohémiens se réfugient dans les forêt ; en Moselle des Manouches se cachent dans la forêt de Baerenthal pour échapper aux poursuites.

# La République et les Tsiganes : la répression légale et policière continue.

Le destin du peuple tsigane bascule une fois de plus à partir des années 1900. P nationalisme s'accentue au cours du XIXe siècle, surtout après la défaite de la France face à l'Allemagne en 1870 et la perte de l'Alsace et de la Lorraine. La douleur de l'amputation de l'Alsace et de la Moselle se transforme en xénophobie qui rejaillit sur les Tsiganes.

En 1889 est votée la loi sur la nationalité qui fonde l'appartenance à la nation sur le droit du sol et non sur le droit du sang (contrairement à l'Allemagne). Or les Tsiganes sont présents sur le sol français de puis longtemps!

Certaines catégories de personnes, les étrangers, passent pour des boucs émissaires : travailleurs belges, italiens, polonais, espagnols qui sont venus tout au long du XIXe siècle dans les champs du Nord, dans les mines de charbon, dans la sidérurgie. Quand il n'y a pas de chômage, on ne voit pas trop se manifester ces stigmatisations des étrangers. Mais dans le contexte de la crise économique, vers 1880, on désigne les étrangers comme responsables de tous les maux. (pogroms dans les années 1898 contre les Italiens, manifestations contre les Belges qui travaillent dans les mines du Nord...).

Autre facteur : à partir du milieu du XIXe siècle, les Tsiganes d'Europe centrale arrivent avec leur culture, leur manière de vivre ; certains se déplacent en chariots tirés par des bœufs : se sont les Roms, qui proviennent de Roumanie, libérés du servage (aboli en 1950) et qui sont venus en France par l'Allemagne, la Suisse .Ils ont des tentes comme les Roms hongrois.

Toute une campagne de presse xénophobe se développe dans les années 1880 – 1910. Les journaux parlent de raz de marée, de péril, de hordes errantes qui déferlent sur le territoire.

Un titre parmi d'autres : « les nomades, la plaie des campagnes ». On lit des termes péjoratifs tels que « ça grouille » (vocabulaire qui sera utilisé plus tard

pour les Juifs), « vermine », « fléau », « insulte à l'ordre et à l'hygiène ». On utilise la métaphore de l' »hygiénisme social » ( c'est l'époque de Pasteur et de ses découvertes sur les bactéries). Les Tsiganes en pâtissent. On les accuse d'être vecteur d'épidémies. On amplifie les chiffres et les parlementaires réclament qu'on agisse.

L'Etat multiplie les dispositifs afin de surveiller, poursuivre, arrêter. La gendarmerie créée sous la Révolution s'est consolidée dans la deuxième partie du XIXe siècle.

Il y a peu à peu mainmise sur tout le territoire. Un fichage rationalisé commence avec le système Bertillon. (p29).

Mars 1895 : les Tsiganes sont recensés dans tous les départements.

Le clivage est très net : on traite les Tsiganes étrangers plus durement que les Tsiganes nés en France, qu'il faut quand même surveiller. Ce contrôle se prolonge avec la création des brigades mobiles de police (les fameuses « brigades du tigre », créées par Clémanceau en 1907). Leur fonction : surveiller le territoire et les frontières.

Ces brigades mobiles, autonomes, commencent à ficher les Tsiganes à partir de 1907 : pratique scandaleuse de la part de la République... Puis, dès 1913, elles établissent le carnet anthropométrique d'identité.

La loi de 1912 institutionnalise le carnet anthropométrique d'identité. Cette loi a été préparée d'abord par Clémenceau, alors ministre de l'intérieur, en 1908. Ce carnet se présente comme un livret militaire où sont répertoriés le nom, les photos de face et de profil et les caractéristiques morphologiques du « nomade » : 224 pages au début de l'application de la loi! Le carnet doit être visé à l'arrivée et au départ de chaque commune. Dans un seul carnet, on compte jusqu'à 2090 visas. A la fin du carnet figurent les vaccinations. Tout Tsigane doit être porteur de deux carnets : un carnet individuel dès l'âge de 13 ans révolus et, s'il est marié et a une famille, un carnet collectif contenant, entre autres, la description détaillée de son véhicule.

## La guerre de 1914 : l'internement des Tsiganes alsaciens – lorrains

Les motifs qui ont prévalu pour l'arrestation des Tsiganes alsaciens – lorrains : Après la défaite de l'Allemagne en 1918, l'Alsace – Lorraine, annéxée par les Allemands en 1870, redevient française. Mais il y a une certaine méfiance vis-àvis des alsaciens – lorrains qui viennent de vivre 46 ans dans la nation allemande. On considère ces civils comme suspects ; il faut clarifier leur identité et leur trajectoire. Une population importante est arrêtée et se retrouve dans des « camps de tri » avant d'être répartie à l'ouest et au sud-est de la France.

Les Bohémiens nomades (Zigeuner en allemand) présents sur les territoires du conflit sont arrêtés et envoyés avec les civils alsaciens – lorrains. On ne connaît pas leurs activités, se sont des menteurs, des fourbes...

Ces menteurs sont aussi accusés d'être des espions : ils traversent les frontières et constituent un danger pour la défense du territoire, ils sont susceptibles de donner des renseignements aux ennemis. Raison suffisante pour les arrêter. Certaines familles lorraines tsiganes avaient choisi l'option française en quittant l'Alsace occupée. On les arrête aussi : la suspicion est générale. On dirige ces familles vers l'ouest dès le mois de septembre 1914.

L'administration classe tous ces suspects en catégories :

-catégorie 1, dont font partie les Tsiganes appelés péjorativement « Romanichels », Alsaciens – Lorrains d'origine française mais de sentiments douteux quant à leur patriotisme ; ils sont maintenus en dépôts surveillés -catégorie 2, ceux qu'on reconnaît, après enquête, comme alsaciens français, dont on ne peut douter des sentiments francophiles ; ils sont conduits dans des « dépôts libres » avec la possibilité de sortir.

On voit réapparaître dans ces camps le désir de corriger les gens, de les rééduquer. Au camp de Crest, la mairie nomme des répétiteurs bilingues pour donner des cours de français, si les Alsaciens — Lorrains n'y assistent pas, ils sont punis : le directeur du camp leur retire le droit de sortir en ville.

-catégorie S, les suspects : « ceux qui ont tenu des propos hostiles à la France,

se sont livrés à des manifestations ou des actes pouvant compromettre les intérêts de la défense nationale, ceux (...) dont l'attitude et la conduite laissent gravement à désirer ».

### >Le camp d'internement de Crest (1915 à 1919)

Quant à la majorité des Tsiganes, ils arrivent au camp de Crest (Drôme) en juin – juillet 1915. C'est un convent situé à la sortie de la ville qui était devenu une annexe de la gendarmerie. On y regroupe jusqu'à 170 à 175 Tsiganes, d'où une vie très difficile.

La surveillance est assurée par l'armée (soldats blessés au front). Elle s'exerce jour et nuit. Les Tsiganes y restent quatre longues années jusqu'en juillet 1919. (détails = lecture p 34 à 41 de La France et les Tsiganes, histoire d'une exclusion BT2, E. Filhol)

#### >Le déni de mémoire

En 1926, l'Etat français a créé une commission présidée par Combarieu (membre de la cours des comptes) chargée de répartir une somme de trois millions de francs auprès des civils internés dans les camps pendant la première

guerre mondiale, surtout pour les Alsaciens – Lorrains. Ceux qui ont touché une allocation ont perçu une somme dérisoire (l'équivalent de 45 euros). Pour les Tsiganes, il n'y a rien eu, comme si rien ne s'était passé.

# La guerre de 39 : trente camps d'internement

(- Fo

L'histoire recommence! En plus grand pour des milliers de Tsiganes, le terrain était préparé. On reprend les mêmes fantasmes : « Le Tsigane est un danger social, une source d'insécurité, c'est un marginal, criminogène et espion ». Ce sont les arguments brandis par la République finissante de 1940. Elle décide d'assigner à résidence tous les Tsiganes dits nomades, voyageurs sur le territoire.

Le décret du 6 avril 1940 ordonne de trouver les lieux où l'on doit regrouper les familles pour les assigner à proximité d'une brigade de gendarmerie, partout sauf dans les villes, car il ne faut pas les voir.

Une commune par département regrouperait le s familles. Comme les communes concernées refusent, le ministère de l'intérieur (circulaire du 29 avril 1940) change de décision : il demande qu'on assigne à résidence les familles là où elles vivent. On les dissémine sur l'ensemble du territoire.

Après sa défaite en juin 1940, la France est occupée par les Allemands. Début octobre, le gouvernement nazi donne l'ordre d'ouvrir des camps pour y interner les Tsiganes. L'ordre est allemand, la réalisation est française, du ressort de l'administration de Vichy. Les familles qui avaient été assignées à résidence se retrouvent dans les camps : 30 camps, 25 en zone occupée et 5 en zone libre.

### Après la libération (août 1944)

L'indifférence persiste après l'installation du gouvernement provisoire de la République. En décembre 1944, cinq camps sont toujours en activité. Les derniers « nomades » seront libérés du camp des Alliers le 1<sup>er</sup> juin 1946.

# Repères à connaître et nécessaires à toute intervention auprès des familles

-la famille élargie constitue l'un des fondements de leur culture : lieu de préservation et de transmission des valeurs (pas de pays ou région de référence).

Certaines de ces valeurs sont communes à tous les peuples ayant un mode de vie nomade :

le rapport à la temporalité = c'est le moment présent qui prévaut, le passé est inscrit dans la mémoire du groupe familial, on ne peut plus l'influencer et le futur reste encore à découvrir,

**le rapport à l'espace** = la vie s'organise là où on se trouve, l'espace privatif se trouve dans la caravane, autour de la caravane, ainsi que dans l'espace partagé avec les autres membres du groupe.

L'organisation familiale est celui de la famille traditionnelle (= liens intergénérationnels) et s'appuie sur un fonctionnement endogame. En opposition au fonctionnement sédentaire marqué par une organisation familiale éclatée dont la base est la famille nucléaire, et des alliances exogames.

Par ailleurs, le nomadisme induit la nécessité de s'appuyer sur un réseau extérieur afin de maintenir un lien constant entre les deux cultures nomade – sédentaire. Ce réseau est composé de personnes, d'organismes ou d'institutions que les familles ont repéré comme compétentes dans des domaines très variés (santé, social, école...) et qui marquent une qualité d'accueil et d'écoute à leur encontre. Créseau est sollicité en cas de besoin ou en fonction de leur itinérance.

## -la primauté de l'oral

- >la relation s'établit entre les personnes
- >le mode oral ainsi que les postures physiques permettent de mettre en scène les différentes facettes de leur talent de négociateur
- >la parole échangée prime sur l'écrit, le contrat est moral
- >l'écrit fige les termes alors que l'oral permet de s'adapter à des réalités différentes, évoluant sans cesse.

-la langue romani les démarque de la langue officielle, elle montre leur appartenance à un système de valeurs qui leur est propre, elle structure leur rapport à l'environnement.

Par exemple : le « romeno lap » propre aux Manouches. Tout le monde a deux noms, un pour les gadjé qui figure sur tous les documents administratif; et le romeno lap utilisé dans la communauté. Ce nom peut être un sobriquet, un surnom, un diminutif, un prénom, un nom commun ( d'animal, de fleur, de couleur...), une onomatopée. Il ne se transmet pas. Il cesse d'être prononcé par les parents lorsque celui qui le portait meurt.